

# **Water supply and sanitation in Togo: turning finance into services for 2015 and beyond**

## **An AMCOW Country Status Overview**

**Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Togo a connu de grands progrès en un court laps de temps : il a vu se lancer le grand chantier de la réforme institutionnelle, qui jusqu'à présent a été très productif. Si les données financières sont encore dispersées et peu fiables, les taux d'exécution budgétaire sont bons. Enfin, la participation du secteur privé et des communautés est croissante.**

**Le Togo n'atteindra cependant pas les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les taux de couverture sont globalement très bas. Les indicateurs nationaux indiquent que seul un tiers de la population dispose d'un accès amélioré à l'eau potable et à l'assainissement. Atteindre les cibles visées demanderait à doubler ces chiffres, alors mêmes que les tendances actuelles de progression ne sont pas prometteuses. La qualité globale des services est médiocre, car tous les sous-secteurs présentent de graves carences de financement : l'hydraulique urbaine ne parvient pas, par le tarif, à couvrir ses dépenses d'exploitation ni à attirer les financements extérieurs. La contribution des usagers et des partenaires techniques et financiers à l'hydraulique rurale sont également insuffisantes. Enfin, la faible capacité à payer des ménages et leur faible niveau d'éducation à l'hygiène ne les incite pas à s'équiper en assainissement individuel. Les capacités des acteurs du secteur, autant quantitatives que qualitatives, sont trop faibles pour contrebalancer cette situation.**

**En termes de financement, les prévisions budgétaires sont bien en-deçà des besoins. L'allocation des fonds manque encore de transparence. Par ailleurs, le déséquilibre financier des différents services explique que les actions d'extension restent marginales et très dépendantes de financements ponctuels.**

**Le défi principal est aujourd'hui est de poursuivre les efforts de structuration et de renforcement global du secteur. Les réformes en cours doivent permettre la mise en œuvre effective des plans d'investissement, de mieux suivre et coordonner les interventions de tous les acteurs et de renforcer les capacités de ces derniers. C'est à ces conditions que le Togo pourra répondre au sous-investissement chronique du secteur et inciter les bailleurs de fonds internationaux à augmenter leurs engagements.**

**Le présent rapport CSO2 du Conseil des Ministres Africains en charge de l'Eau (AMCOW) a été produit en étroite collaboration avec le gouvernement du Togo et les différents acteurs du secteur. Les mesures prioritaires convenues pour relever ces défis et assurer que les financements acquis se concrétisent sur le terrain par le développement d'un service durable, sont les suivantes :**

#### **Au niveau du secteur**

*Finaliser l'architecture institutionnelle du secteur, en particulier en intégrant les collectivités décentralisées, les ONG et les associations d'usagers de l'eau*

*Développer les canaux de financements privés et publics nationaux pour tous les secteurs, et en priorité l'assainissement*

*Améliorer les mécanismes de contrôle budgétaire, en mettant en cohérence les données financières disponibles et en faisant figurer la majeure partie des financements extérieurs au budget de l'État*

*Mettre en place un système de suivi des activités physiques et financières à la fois cohérent et exhaustif, pour pouvoir contrôler et améliorer l'efficacité de la dépense publique*

#### **Pour l'hydraulique rurale**

*Mieux diffuser la politique rurale et semi-urbaine, encore très méconnue des acteurs et définir les stratégies de sa mise en œuvre*

*Améliorer la participation locale des communautés, qui ignorent souvent le rôle qui leur est attribué dans la politique nationale et dont l'implication dans les projets n'est pas encore systématique*

#### **Pour l'hydraulique urbaine**

*Sur le plan institutionnel, clarifier le cadre institutionnel du sous-secteur avec l'émergence d'une société de patrimoine*

*Sur le plan stratégique, mobiliser des ressources financières supplémentaires pour financer l'augmentation des capacités de production, l'extension des réseaux de distribution d'eau et promouvoir des branchements à prix modique*

*Sur le plan financier, revisiter la tarification en vue d'en faire un outil qui : (i) garantisse des revenus aussi rémunérateurs pour l'exploitant que pour patrimoine, (ii) assure la régulation par des subventions croisées et dissuade des gaspillages d'eau, (iii) permette l'équilibre financier du secteur, et (iv) soit simple à mettre en œuvre*

#### **Pour l'assainissement et l'hygiène en milieu rural**

*Sur le plan institutionnel, assurer la coordination du secteur en clarifiant les attributions et en désignant clairement un chef de file*

*Sur le plan stratégique, adopter un plan d'investissement clair et ambitieux qui*

**permettre la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour financer des démarches de subvention des infrastructures et de sensibilisation**

**Désigner des outils efficaces de développement de la latrinitation : mise en place d'un système de subvention publique et/ou renforcement des activités de promotion & sensibilisation et/ou mise en place de systèmes de crédit, etc.**

## **Pour l'assainissement et l'hygiène en milieu urbain**

**Éclaircir le paysage institutionnel du secteur pour en améliorer la coordination : aborder la question du conflit de maîtrise d'ouvrage entre la DA et les communes, désigner un chef de file, etc.**

**Structurer la filière des boues de vidange**

## **Acronymes et abréviations**

<b>AEP</b>	Approvisionnement en eau potable
<b>AEPA</b>	Approvisionnement en eau potable et assainissement
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>ATPC</b>	Assainissement total piloté par la communauté (community-led total sanitation – CLTS en anglais)
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>CSO</b>	Country Status Overviews
<b>DAEP</b>	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
<b>DGEA</b>	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement
<b>DHV</b>	Direction de l'Hydraulique Villageoise
<b>DSRP-I</b>	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté
<b>DSRP-C</b>	Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté
<b>DHE</b>	Direction de l'Hydraulique et de l'Energie
<b>FODESEPA</b>	Fonds de développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>JMP</b>	Joint Monitoring Programme, programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'AEP et de l'assainissement
<b>MAEP</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
<b>MEAHV</b>	Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise
<b>MERF</b>	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
<b>MICS</b>	Multiple Indicator Cluster Survey (méthodologie d'enquête à indicateurs multiples)
<b>MUH</b>	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAP</b>	Programme d'Actions Prioritaires
<b>PANSEA</b>	Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PEA</b>	Programme Eau et Assainissement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PIP</b>	Programme d'Investissements Prioritaires
<b>PNHAT</b>	Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Togo
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>RNET</b>	Régie Nationale des Eaux du Togo
<b>TdE</b>	Société Togolaise des Eaux
<b>UE</b>	Union européenne
<b>WSP</b>	Programme Eau et Assainissement

## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Panorama général du secteur : tendances en termes d'accès et de financement .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Evolution du contexte sectoriel – présentation de la matrice d'évaluation CSO2 .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Cadre Institutionnel .....</b>	<b>9</b>
<b>5. Financement du secteur .....</b>	<b>11</b>
<b>6. Suivi et évaluation .....</b>	<b>13</b>
<b>7. Sous-secteur de l'hydraulique rurale.....</b>	<b>14</b>
<b>8. Sous-secteur de l'hydraulique urbaine.....</b>	<b>16</b>
<b>9. Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural .....</b>	<b>17</b>
<b>10. Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu urbain.....</b>	<b>19</b>

### Remerciements et contacts

La présente étude est une initiative collective menée par la Banque Mondiale et gérée par le Programme Eau et Assainissement (WSP), sous l'égide de la Conférence des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW), en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Les positions exprimées dans cette version du rapport sont celles de l'équipe projet et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des institutions y ayant collaboré.

Pour plus d'information sur le « Country Status Overview » (Panorama pays) en matière d'Eau et d'Assainissement au Togo, merci de contacter :

- Point focal gouvernemental : Wohou Akakpo, Directeur de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau, +228.220.97.95, akakpo\_raouf@yahoo.fr
- Point focal bailleurs : Fatoua Salami, UNICEF, +228 223 15 33/ 15 00, fsalami@unicef.org
- Consultante régionale : Mme Clémentine Tribouillard, HYDROCONSEIL (France), tribouillard@hydroconseil.com, +33.4.90.22.57.80
- Consultant national : M. Abdoulaye Traoré Zakari, Lomé, Togo, layezt@yahoo.fr, +228.90.40.137 / +228.22.01.560

Pour des informations sur les rapports similaires sur d'autres pays africains, merci de contacter :

Dominick de Waal

Email: ddewaal@worldbank.org

Tel: +254 20 3226304

PO Box 30577

00100 Nairobi Kenya

www.wsp.org

# 1. Introduction

La deuxième édition des Country Status Overviews (CSO2) a pour vocation d'aider les pays à évaluer leurs capacités à transformer les financements disponibles en un service de qualité, et ce pour chacun des quatre sous-secteurs : hydraulique, assainissement et hygiène, en milieu rural et urbain. Le Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (CMAE / AMCOW) a confié l'élaboration des CSO2 au Programme Eau et Assainissement (PEA / WSP) de la Banque Mondiale et à la Banque Africaine de Développement, en partenariat avec l'UNICEF et l'OMS, dans plus de 30 pays d'Afrique subsaharienne. Le présent rapport CSO2 a été produit en 2009/2010 en étroite collaboration avec le gouvernement du Togo et les différents acteurs du secteur.

Le CSO2 est composé de trois principaux éléments: une analyse de l'évolution des taux d'accès au service, une estimation des perspectives de financement, et une matrice d'évaluation qui permet d'identifier les principaux goulots d'étranglement. Ainsi, le CSO2 permet non seulement de prévoir si le rythme de progression des taux d'accès et les prévisions d'investissements sont suffisants pour atteindre des objectifs sectoriels, mais également de recommander, en concertation avec les acteurs nationaux, des actions prioritaires visant à faciliter le processus de transformation des financements en services AEPA. Un rapport de synthèse régionale, disponible séparément, présente les enseignements et meilleures pratiques tirés de tous les rapports CSO2 et pouvant les pays aider à mettre en œuvre ces actions prioritaires.

## 2. Panorama général du secteur : tendances en termes d'accès et de financement

### Evolution des taux d'accès jusqu'à aujourd'hui et tendance vers les objectifs 2015

La situation économique résultant des années de crise politique cumulée à l'absence de financements internationaux explique des taux d'accès à l'eau et à l'assainissement très bas. L'évolution actuellement constatée n'est pas encourageante et ne permettra pas d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sauf changement brutal de rythme. Comme en atteste le tableau suivant, les données produites au niveau national<sup>i</sup> et celles calculées par le JMP<sup>ii</sup> diffèrent considérablement, en partie car elles résultent de méthodes de calcul différentes (taux de couverture vs taux de desserte). Le présent rapport CSO2 utilise les taux d'accès du JMP tels que publiés dans le rapport 2010<sup>iii</sup>, principalement à des fins de comparaison régionale. Mais dans les deux cas, le rythme de desserte devrait doubler (pour l'eau potable) voire décupler (pour l'assainissement et l'hygiène) si les OMD devaient être atteints d'ici 2015.

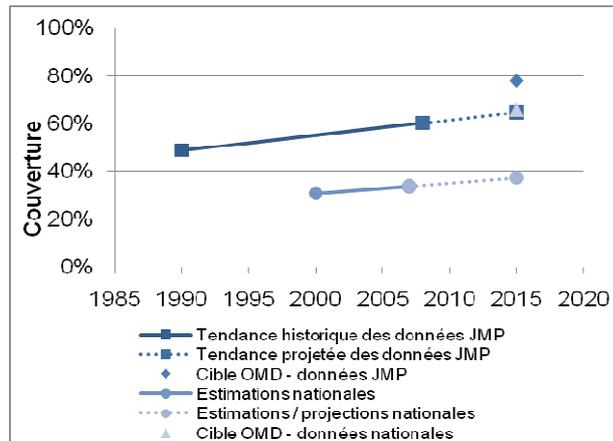
	Couverture actuelle		Objectifs cibles 2015	
	Données JMP (2008)	Données nationales (2007)	Données JMP	Données nationales
<b>Eau potable – tout milieu confondu</b>	<b>60%</b>	<b>33%</b>	<b>78%</b>	<b>66%</b>
<i>Eau potable – milieu rural (dont semi-rural)</i>	41%	30%	68%	63%
<i>Eau potable – milieu urbain</i>	87%	39%	90%	69%
<b>Assainissement – tout milieu confondu</b>	<b>15%</b>	<b>32%</b>	<b>58%</b>	<b>73%</b>
<i>Assainissement – milieu rural (dont semi-rural)</i>	3%	10%	54%	61%
<i>Assainissement – milieu urbain</i>	24%	67%	63%	87%

**Tableau 1: Taux actuels et taux ciblés en matière de couverture des services d'eau et d'assainissement**

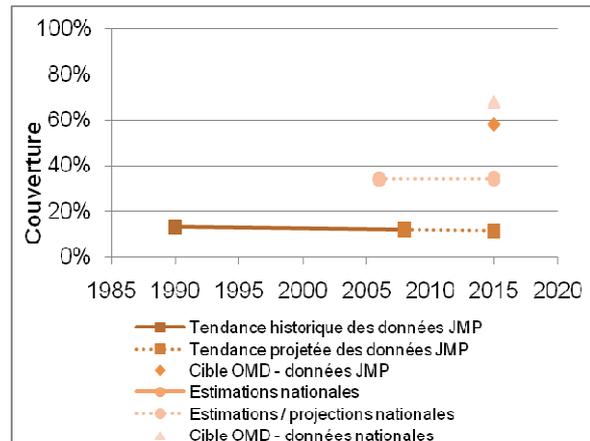
D'après le JMP, pour atteindre les OMD le Togo doit garantir un accès à l'eau potable à 78% de sa population, et à un assainissement amélioré à 58%. Or, en moyenne 110 000 personnes supplémentaires ont depuis 1990 eu accès à l'eau potable chaque année, alors qu'il en faudrait 260 000. En matière d'assainissement la situation est encore plus difficile puisque moins de 14 000 personnes

supplémentaires sont desservies chaque année, contre plus de 520 000 nécessaires pour atteindre les OMD (37 fois plus). (cf. graphique 1)

### Eau potable



### Assainissement



Graphique 1 : Evolution de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

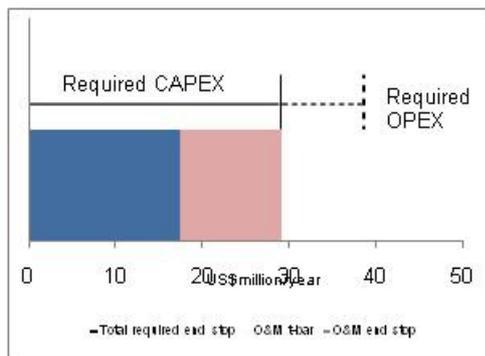
### Besoin en investissements : les financements sont-ils suffisants?

Les besoins d'investissement sont nettement supérieurs dans le secteur de l'assainissement que dans celui de l'eau potable (386 millions de dollars américains contre 204)<sup>iv</sup>, mais que les perspectives d'investissement sont beaucoup plus élevées en eau potable qu'en assainissement (60% des financements identifiés contre 5%)<sup>v</sup>. Tous les besoins identifiés concernent la construction et la réhabilitation d'infrastructures, et n'incluent pas les coûts d'opération et de maintenance.

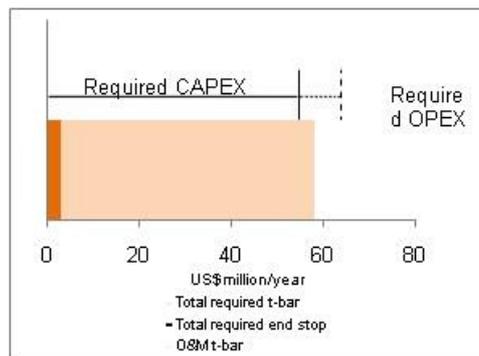
En matière d'eau potable, le tarif payé par les usagers en milieu urbain comme rural ne permet pas l'autofinancement des investissements, de sorte que l'ensemble des investissements sont pris en charge par l'Etat avec le soutien des partenaires techniques et financiers. En l'occurrence, les engagements de l'Etat et des bailleurs de fonds sur les années à venir s'élèvent à environ 17,4 millions USD annuels, soit 60% des besoins estimés. À noter une importante différence entre les sous-secteurs : 14,5 millions USD sont prévus chaque année en hydraulique rurale pour un besoin de 16,4 millions environ, soit 88% des besoins couverts ; en revanche, moins de 3 millions de USD sont prévus annuellement en hydraulique urbaine pour un besoin de 12,8 millions, soit seulement 23% des besoins couverts (cf. Tableau 2 ci-dessous).

En matière d'assainissement, la politique nationale ne prévoit pas de système de subvention de l'assainissement autonome. En théorie, l'ensemble des dépenses d'investissement en matière d'assainissement devrait donc revenir aux familles, responsables de la construction de leur infrastructure. Or, dans les faits, il est acquis que le développement de la couverture ne pourra se faire que grâce à une politique volontariste de la part des pouvoirs publics, qui nécessite d'importants financements quelles qu'en soient les modalités (subvention, microcrédit, sensibilisation, promotion du type ATPC, etc.). Les 2,8 millions USD annuels prévus pour l'instant en matière d'investissement public dans le secteur seront donc insuffisants par rapport aux 55,1 millions estimés nécessaires : 95% des financements restent encore à trouver.

## Eau potable



## Assainissement



Graphique 2 : Investissements requis vs. investissements planifiés / anticipés – estimations du CSO2

Tableau 2: Accès et besoin en investissements – estimations du CSO2<sup>vi</sup>

	Coverage		Target	Pop'n requir-ing access	CAPEX requirements		Planned public CAPEX			Assumed hh CAPEX	Total deficit
	1990	2008	2015		Total	Public	Dom-estic	Ex-ternal	Total		
	%	%	%	'000/year	US\$m/year						
Rural WS	36%	41%	68%	173	16	16	1	13	14	0	2
Urban WS	79%	87%	90%	119	13	13	0	3	3	0	10
<b>WS total</b>	<b>49%</b>	<b>60%</b>	<b>75%</b>	<b>258</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Rural S&H	8%	3%	54%	295	21	0	0	0	0	21	-
Urban S&H	25%	24%	63%	226	34	0	0	2	3	34	-
<b>S&amp;H total</b>	<b>13%</b>	<b>12%</b>	<b>54%</b>	<b>521</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>55</b>	<b>-</b>

Cette évaluation ici présentée a été réalisée en fonction des estimations et des objectifs définis par le JMP. En considérant les chiffres tels que définis par les pouvoirs publics togolais, le déficit de financement calculé aurait été supérieur (dans la mesure où les données de base sont plus négatives).

Tous les besoins d'investissements identifiés concernent la construction et la réhabilitation d'infrastructures et n'incluent pas les coûts d'exploitation et de maintenance car théoriquement ces coûts sont assumés par les usagers eux-mêmes. En réalité ce n'est pas toujours le cas. Dans le cas où une partie de ces charges doit être financée sur fonds publics, alors le besoin total en financement est supérieur au seul besoin d'investissement (cf. Tableau 3).

Mais la disponibilité des financements n'est pas la seule contrainte pesant sur l'atteinte des objectifs 2015. D'autres facteurs limitent l'impact de l'action des acteurs, institutions et procédures chargés de transformer les financements disponibles en services durables d'eau potable et d'assainissement. Lorsque ces goulots d'étranglement sont trop nombreux, alors le besoin réel en financements est susceptible d'être bien plus élevé que prévu. La suite du présent rapport fait un diagnostic de la situation dans chaque sous-secteur, identifiant les principaux goulots d'étranglement et présentant les actions prioritaires à mettre en œuvre pour les dissiper.

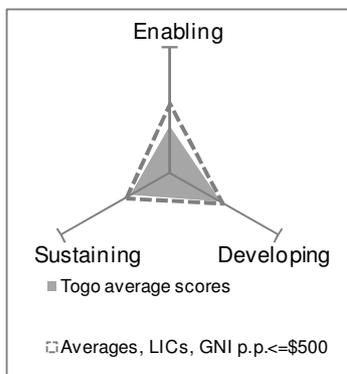
Tableau 3: Coûts d'exploitation et de maintenance – estimations CSO2

Subsector	O&M
	US\$m/year
Rural WS	3
Urban WS	7
<b>WS total</b>	<b>10</b>
Rural S&H	2
Urban S&H	7
<b>S&amp;H total</b>	<b>9</b>

### 3. Evolution du contexte sectoriel – présentation de la matrice d'évaluation CSO2

Depuis le début des années 90, le Togo a traversé une période d'instabilité politique qui s'est traduite par un important retard de développement de ses infrastructures d'eau potable et d'assainissement (cf. graphique 3). A partir de 1999, le secteur de l'eau a fait l'objet d'une réforme institutionnelle volontariste qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui et permet au pays de rattraper progressivement son retard (cf. Tableau 4). Le cadre politique et réglementaire du secteur se trouve en plein chantier. S'il est encore incomplet, il a fait preuve d'un grand dynamisme depuis ces dernières années et augure une bonne structuration du secteur dans les années à venir. On peut regretter cependant que l'assainissement ait été jusqu'à présent quelque peu négligé dans ce processus de réforme, au profit de l'eau potable.

Cette histoire récente permet de remettre les développements en cours dans leur contexte, qui sera ensuite examiné en détail en utilisant la matrice d'évaluation du CSO2. Cette matrice d'évaluation CSO2 fournit une vision de l'état actuel des réformes et de leur progrès à toutes les étapes de la chaîne de fourniture du service : i) contexte sectoriel, ii) extension des services AEPA, et iii) durabilité.<sup>vii</sup>



**Graphique 3 : Résultat de la matrice d'évaluation pour le Togo (contexte sectoriel, extension du service, durabilité), et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus**

Le Togo dispose depuis 2006 d'une politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain qui sert de boussole pour les interventions dans le secteur. Elle repose sur les principes fondamentaux suivants : (i) l'indissociabilité entre l'eau, l'assainissement et la santé, (ii) le fait que le service de l'eau intègre une part d'assainissement, (iii) une approche participative, (iv) une approche par la demande, (v) une approche programme, contrairement de l'approche projet qui n'offre que des réponses ponctuelles à des demandes, projet par projet, et sans vision globale, (vi) une approche genre. Le document précise une répartition claire des rôles et responsabilités de chaque acteur, depuis le niveau central jusqu'au niveau déconcentré. A noter que ce document de politique est plus centré sur les questions d'approvisionnement en eau potable que d'assainissement.

A la suite de ce document, la politique et stratégies nationales pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) constitue le deuxième volet de la politique nationale du secteur de l'eau et de l'assainissement. Ce document validé en 2007 propose la politique de gestion de l'eau, les stratégies nationales conformément aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau, et un plan d'actions en deux grandes phases.

Un document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement pour le Togo (PNHAT) ainsi qu'un plan stratégique de mise en œuvre ont été élaborés en 2001, mais ces documents n'ont jamais été adoptés par le Gouvernement. Le ministère en charge de la santé, avec l'appui de l'UNICEF, a repris en 2009 l'initiative de revisiter le document de 2001. La politique nationale a récemment été validée en atelier (novembre 2009), son adoption par le gouvernement devrait suivre rapidement.

Dans le cadre du processus GIRE en cours, la Politique Nationale de l'Eau est en cours de préparation à la DGEA. Elle devra (i) rassembler toutes les politiques sous-sectorielles existantes, élaborer les politiques non encore définies (AEPA en milieu urbain par exemple) et regrouper en un seul texte toutes les politiques des sous-secteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, sur la base d'une vision clairement énoncée ; (ii) indiquer les orientations et axes stratégiques de mise en œuvre de cette politique pour servir de fondement au plan d'actions GIRE.

Le Plan d'Actions GIRE (PAGIRE-TOGO), également en cours de préparation, a pour vocation de : (i) préciser les stratégies sectorielles de mise en œuvre de la politique nationale de l'eau sur la base des orientations et axes stratégiques définies par celle-ci ; (ii) indiquer les résultats attendus, les actions et activités sectoriels dans un cadre logique ; (iii) proposer le budget prévisionnel et la stratégie de financement ; et (iv) proposer les modalités de mise en œuvre du PAGIRE (pilotage, phases, suivi-évaluation, facteurs de risque, chronogramme, etc.).

Enfin, un Plan d'Action du Secteur Eau et Assainissement (PANSEA), effectuant une synthèse entre les principaux documents programmatiques sectoriels (en particulier le Plan d'Action OMD 2007 et le PAGIRE), a été réalisé début 2010 avec l'appui du PNUD, et devrait être présenté aux principaux partenaires nationaux et internationaux lors d'une conférence sectorielle organisée pour le dernier trimestre 2010.

Les sections **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** à **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous approfondissent les avancées et défis du secteur AEPA dans trois domaines : cadre institutionnel, financement et suivi-évaluation. Les sections **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** à **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** abordent ensuite chaque sous-secteur séparément. Là encore, une comparaison est faite chaque fois avec la matrice d'évaluation des autres pays africains à faible revenu.

**Tableau 4 : Bref historique des réformes sectorielles au Togo**

Année	Evènement	Année	Evènement
12/65	Création de la Régie Nationale des Eaux du Togo (RNET)	2006-2007	Signature de l'Accord Politique Global (08/06), mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale, et organisation d'élections législatives anticipées (10/07): ouverture de la voie de la reprise de la coopération avec les partenaires au développement
10/80	Création de la Direction de l'Hydraulique et de l'Energie (DHE), aujourd'hui dénommée « Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement » (DGEA)	08/08	Lancement de la réforme du sous-secteur AEP en milieu urbain devant déboucher sur la création d'une Société de Patrimoine et le recentrage de la mission de la TdE comme société fermière d'exploitation
12/90	Transformation de la RNET en société d'État	11/09	Validation de la Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Togo (PNHAT)
10/01	Publication du dernier arrêté interministériel portant ajustements tarifaires pour le service d'eau potable en milieu urbain	11/09	Adoption par le Gouvernement du projet de loi portant Code de l'eau
11/03	Création d'un fonds de développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain (FODESEPA)	12/09	Adoption par le Gouvernement du projet de loi portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques

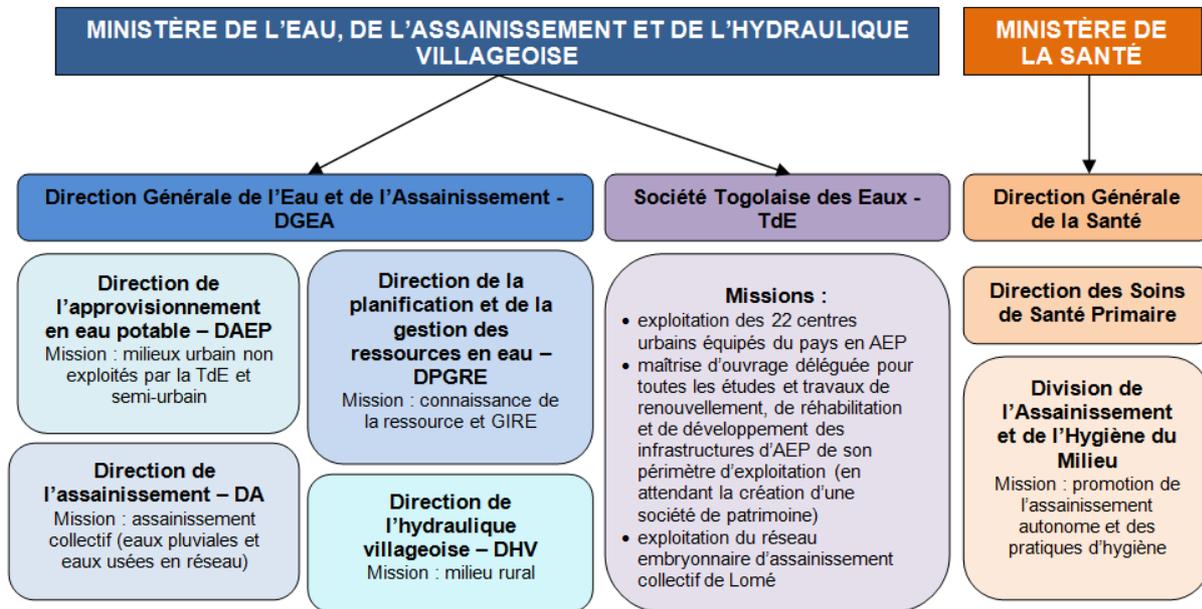
## 4. Cadre Institutionnel

### Mesures prioritaires

***Finaliser l'architecture institutionnelle du secteur, en particulier en intégrant les collectivités décentralisées, les organisations non gouvernementales et les associations d'usagers de l'eau***

***Faire aboutir les réformes déjà en cours et promouvoir leur mise en œuvre (diffusion / information, réglementation, etc.)***

Le secteur de l'eau et de l'assainissement au Togo est géré par des agences publiques et autres institutions réparties essentiellement entre le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise (MEAHV), le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH), et le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). À noter le fort message politique qu'a constitué la création du MEAHV en mai 2009 : c'est la première fois au Togo que l'eau et l'assainissement sont sous la tutelle d'un ministère qui leur est exclusivement dédié. (cf. graphique 4)



**Graphique 4 : Rôles et relations institutionnelles dans le secteur eau potable et assainissement**

Le sous-secteur Eau potable est actuellement géré par (i) la TdE pour le milieu urbain (Chefs-lieux de sous-préfecture et de préfecture) et (ii) la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA) du MEAHV pour le milieu rural et le milieu semi-urbain.

En milieu urbain, c'est la Société Togolaise des Eaux (TdE) qui est l'entité habilitée à fournir les prestations de service d'approvisionnement en eau potable. Elle a pour mission d'assurer la couverture des besoins en eau potable dans les vingt-deux (22) centres urbains équipés des trente-six (36) que compte le pays : Lomé et trente-cinq chefs-lieux de Préfectures sans distinction de taille. Sur ces 36 centres, seuls 22 sont équipés d'infrastructures appropriées, et sont donc gérés par la TdE. Les 14 centres restants sont pris en charge à titre provisoire par le MEAHV à travers sa Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable (DAEP), responsable des milieux urbain et semi-urbain.

En plus du milieu urbain, l'administration togolaise distingue également le milieu semi-urbain composé des agglomérations d'au moins 1500 habitants, en dehors des chefs-lieux de Préfecture. Le Togo compte entre 400 et 500 centres semi-urbains dont les besoins en eau potable sont couverts à travers deux technologies : les postes d'eau autonomes dont vingt (20) sont actuellement disponibles et les mini adductions d'eau potable (disponibles dans 81 centres semi-urbains). Le milieu rural couvre toute la partie du territoire non prise en compte par le milieu urbain et le milieu semi-urbain. L'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain est assuré par la DGEA, à travers la DAEP et la Direction de l'Hydraulique Villageoise (DHV).

La gestion du sous-secteur Assainissement, qui fait actuellement appel à une multitude d'acteurs, est dans l'attente d'une réflexion concertée pour refonder son cadre institutionnel. Les principaux

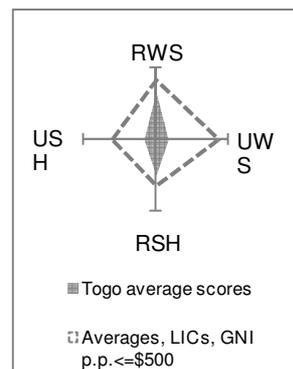
intervenants sont :

- le MEAHV, à travers sa Direction de l'Assainissement, qui est en charge de l'assainissement collectif : drainage des eaux pluviales en milieu urbain, en termes de programmation et de réalisation des infrastructures, et maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux usées en réseau collectif ;
- le Ministère de la Santé, à travers sa Division de l'Assainissement et de l'Hygiène du Milieu (Direction des Soins de Santé Primaire / Direction Générale de la Santé) ;
- la TdE, qui exploite le réseau embryonnaire d'assainissement des eaux usées de la ville de Lomé, vieux de près de 50 ans, et comportant environ 242 raccordements.

En plus de ces entités publiques centrales, il est important de citer le rôle croissant des collectivités décentralisées. En effet, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la loi de mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales (Loi N°2007- 011 du 13 mars 2007) définit en son article 53 que la commune est compétente en matière de : (i) consultation sur les plans d'adduction d'eau, (ii) édification des bornes fontaines, des puits et des forages de la commune, (iii) collecte et traitement des eaux usées, (iv) gestion et entretien des bornes fontaines, des puits, des forages et des retenues d'eau, distribution de l'eau potable, (v) adoption de mesures d'hygiène et de salubrité dans le périmètre communal, lutte contre l'insalubrité.

Cependant, la mise en œuvre de la décentralisation n'est pas encore effective au Togo et nombre de ces attributions restent théoriques. Enfin, d'autres acteurs importants non publics interviennent dans le secteur : c'est le cas des organisations non gouvernementales et des associations des usagers de l'eau qui assurent la gestion des ouvrages au niveau local de concert avec les communes et collectivités locales.

En conclusion, on peut affirmer que les réformes de la dernière décennie dans le secteur de l'eau potable ont permis d'obtenir un paysage institutionnel clair et de mieux en mieux défini. En revanche, en matière d'hygiène et d'assainissement, le bilan est pour l'instant plus mitigé (cf. graphique 5). Cependant, le secteur est en pleine réforme, principalement dans le cadre de la mise en œuvre du processus GIRE et de la mise en œuvre du programme d'investissement 2008-2011 pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable de la ville de Lomé.



**Graphique 5 : Résultat de la matrice d'évaluation du Togo concernant le cadre institutionnel, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus<sup>viii</sup>**

## 5. Financement du secteur

### Mesures prioritaires

***Développer les canaux de financements privés et publics nationaux***

***Améliorer les mécanismes de contrôle budgétaire, en fluidifiant les données financières disponibles et en améliorant le suivi du cycle d'exécution***

***Mieux intégrer la planification budgétaire nationale et la coopération internationale afin de faire figurer la majeure partie des financements extérieurs au budget de l'État***

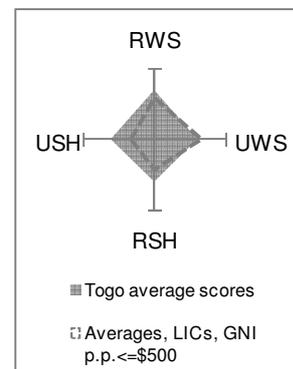
***Clarifier la correspondance des financements à chaque sous-secteur pour***

## **privilégier une approche fine**

### **Prioriser l'orientation des financements vers le sous-secteur assainissement**

En matière de planification des investissements, le processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) entamé en février 2001 au Togo a abouti à l'adoption d'un document intérimaire en mars 2008, puis d'un document complet validé en avril 2009. En parallèle, le rapport de la mission de consultation sur l'OMD de l'eau potable et de l'assainissement au Togo d'août 2007, réalisé grâce au partenariat avec le PNUD et présenté sous forme de Plan d'Action, constitue actuellement la référence en matière d'investissement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport a inspiré le DSRP-C et le PAP (Plan d'Action Prioritaire) 2009-2011 validé fin 2009. En complément, le PNUD apporte actuellement son concours à l'élaboration d'un Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA), qui élabore une véritable base de programmation financière sectorielle. En regard des investissements nécessaires, les cibles qui figurent dans le DSRP-C sont très générales et font actuellement l'objet d'un travail plus approfondi qui devrait permettre d'insérer au PAP des objectifs détaillés par sous-secteur et par milieu.



**Graphique 6 : Résultat de la matrice d'évaluation du Togo concernant le financement, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus<sup>ix</sup>**

En ce qui concerne les questions de budget et de financement, l'État, depuis près de 20 ans, n'arrive plus à financer le secteur (cf. graphique 7). Les tarifs, lorsqu'ils existent, arrivent à peine à financer les charges d'exploitation et de maintenance. Les collectivités territoriales, en pleine réorganisation dans le cadre de la politique de décentralisation, ne dégagent pas non plus suffisamment de ressources pour financer les différents services. Le financement du secteur de l'approvisionnement en eau et assainissement est donc assuré par les partenaires au développement (jusqu'à 93% selon les années). À noter que la tendance des investissements extérieurs est à la hausse, de nombreux bailleurs étant de retour au Togo après plusieurs années d'absence. En contrepartie, les financements internes n'atteignent pas 1% des dépenses budgétaires totales de l'État.

Par ailleurs, le financement du secteur à travers les dépenses publiques souffre d'un certain manque de transparence et de traçabilité dans l'allocation et la gestion de ces ressources. En effet, si la déconcentration est assez poussée au Togo, il n'en est pas de même pour la décentralisation : le transfert réel de compétences et de ressources pour une gestion locale de la fourniture des services d'approvisionnement en eau et assainissement n'est pas encore effectif. Il est cependant important de souligner que malgré le manque chronique de ressources des municipalités togolaises, l'analyse des finances communales sur les dernières années atteste une série de dépenses non négligeables dans le secteur.

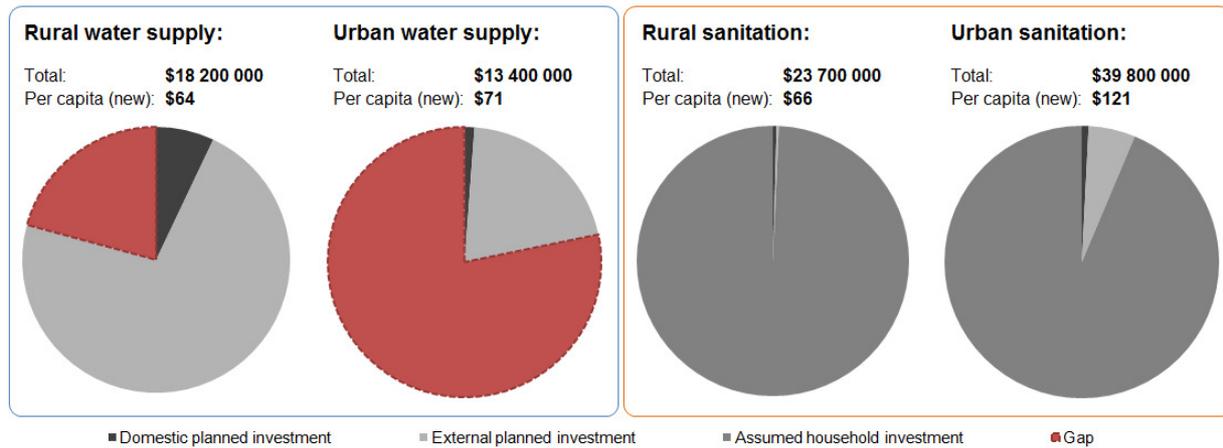
En matière de nomenclature budgétaire, les dépenses dans le sous-secteur de l'eau potable sont clairement identifiables. En revanche, celles liées au sous-secteur de l'assainissement ne le sont pas puisqu'elles correspondent à une division au sein du Ministère de la Santé.

Le budget de l'État peine également à recenser l'intégralité des dépenses d'investissement. Si le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) inséré à chaque loi de finances semble exhaustif sur les ressources internes, il n'en est pas de même sur les ressources externes. Outre les ONG qui interviennent traditionnellement hors budget, plusieurs bailleurs ne sont pas recensés dans le PIP, comme l'UNICEF, l'Union Européenne, le PNUD, ou encore les financements de l'AFD dirigés

directement à la TdE.

En matière d'allocation des fonds, il n'existe pas de critères de répartition entre les différents sous-secteurs ou milieux. Le plan d'action en vue des OMD de 2007 et le PAP proposent tous deux des recommandations en termes de priorités d'investissement, mais ne rationalisent pas les priorités géographiques ou socioéconomiques. En matière d'utilisation des fonds, les taux d'exécution varient selon les sous-secteurs mais sont globalement très bons, comme le montre l'analyse des trois dernières années sur lesquelles l'information est disponible.

Les meilleurs taux d'exécution en assainissement qu'en eau potable s'expliquent par le fait qu'il reflètent principalement des dépenses de fonctionnement qui sont nettement mieux exécutées (en particulier sur les salaires qui présentent un taux d'exécution de 100% sur ces dernières années).



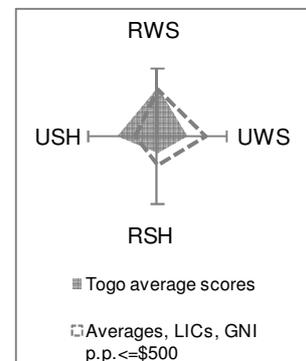
Graphique 7 : Besoins en investissements, totaux et par personne, et contribution engagée par les différents contributeurs – estimations du CSO2

## 6. Suivi et évaluation

### Mesures prioritaires:

*Développer les outils de suivi sectoriel existants*

*Concevoir des supports d'évaluations pour le secteur tels que les rapports d'évaluation budgétaire*



Graphique 8 : Résultat de la matrice d'évaluation du Togo concernant le suivi-

D'après la matrice d'évaluation CSO2, les performances du Togo en matière de suivi-évaluation se situent dans la moyenne inférieure des autres pays africains à faibles revenus (cf. graphique 8). Par exemple, il n'existe pas encore de revue sectorielle à proprement parler au Togo. Cependant, plusieurs éléments sont déjà en place.

En premier lieu, une revue des dépenses des PTF est réalisée tous les ans par le Ministère de la Coopération, à partir d'un canevas envoyé à chacun des acteurs visant à comparer les prévisions aux exécutions. Une réunion est ensuite organisée annuellement au cours de laquelle chaque acteur présente son rapport d'exécution et son plan d'action pour l'année suivante. Cependant, cet exercice ne peut pas être assimilé à une véritable revue sectorielle, dans la mesure où (i) il concerne l'ensemble des activités et pas seulement le secteur eau et assainissement, (ii) il ne concerne que les financements extérieurs, qui ne sont pas comparés ou consolidés avec les financements internes.

En second lieu, le début d'un processus d'évaluation des réalisations sectorielles a récemment été mis en place dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du DSRP : pour la première fois en 2009, des évaluations de performance ont été réalisées pour les cinq secteurs prioritaires (dont l'eau et l'assainissement), et présentées en atelier national de validation en décembre de cette même année. Le processus a vocation à se systématiser chaque année. Il pourrait ainsi constituer la base d'une revue sectorielle.

Il n'existe à ce jour pas de rapports d'exécution budgétaire à proprement parler. Le cycle de production est éclaté entre différentes directions et de ce fait ne produit pas d'informations clairement analysables sur le plan sectoriel. D'un point de vue technique, aucune institution ne réalise aujourd'hui un véritable suivi régulier des avancées du secteur. Le Comité Sectoriel Eau et Assainissement, mis en place dans le cadre de la formulation du PAP, a vocation à se pérenniser précisément dans un but de suivi-évaluation. Cependant, c'est un comité ad hoc qui n'a pas les moyens d'être permanent. Une réflexion est actuellement en cours pour créer au sein de chaque ministère technique concerné une cellule de suivi en charge d'un travail quotidien de suivi-évaluation.

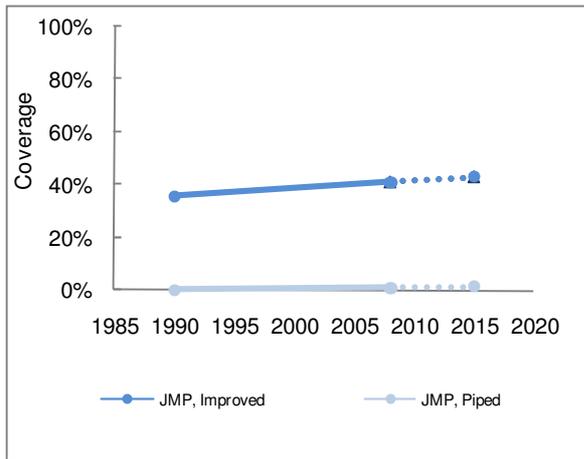
La revue sectorielle a pour objectif de faire un bilan des activités effectivement réalisées au cours de l'année par rapport à celles initialement prévues, mais également de solliciter de nouveaux engagements de la part des PTF. Or, jusqu'à présent les engagements des différents PTF ne se sont pas effectués dans un cadre sectoriel concerté. C'est précisément l'objet d'une prochaine Conférence Sectorielle, dont la tenue est en cours d'organisation grâce à l'appui du PNUD et prévue pour le deuxième semestre 2010.

## 7. Sous-secteur de l'hydraulique rurale

### Mesures prioritaires

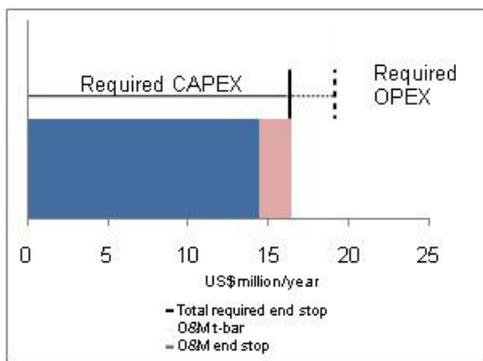
***Mieux diffuser la politique rurale et semi-urbaine, encore très méconnue des acteurs et définir les stratégies de sa mise en œuvre***

***Améliorer la participation locale des communautés, qui ignorent souvent le rôle qui leur est attribué dans la politique nationale et dont l'implication dans les projets n'est pas encore systématique***



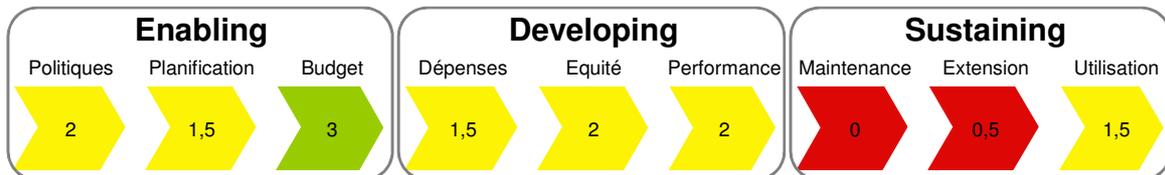
**Graphique 9 : Accès à l'eau potable en milieu rural**

D'après le JMP, 41% de la population rurale togolaise avait en 2008 un accès sûr et pérenne à l'eau potable (contre 30% d'après les données nationales). Le développement du sous-secteur est malheureusement très lent, comme indiqué sur le graphique 9. L'analyse de l'évolution de la couverture sur les dernières années montre que le rythme actuel de développement ne permet même pas d'accompagner la croissance démographique, même s'il en est tout proche. Entre 1990 et 2008, environ 30 000 nouvelles personnes en milieu urbain ont eu accès à l'eau potable chaque année ; pour atteindre les OMD, il faudrait passer entre 2009 et 2015 à 173 000 personnes chaque année, soit faire plus que quintupler le rythme actuel.

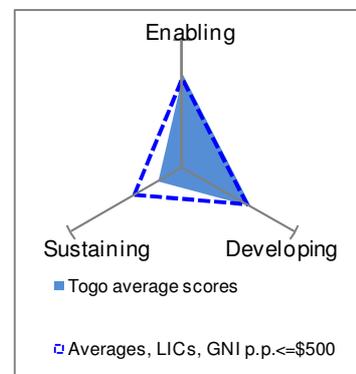


**Graphique 10 : Besoins en investissements dans l'hydraulique rurale**

Cependant, le sous-secteur de l'hydraulique rurale est celui dans lequel les engagements financiers sont les plus importants : en moyenne 14,5 millions USD par an sont planifiés d'ici à 2015, soit un taux de couverture des besoins d'environ 88% (cf. graphique 10). Le manque à combler est donc de 2 millions US\$ par an, soit un total de US\$ 13 millions d'ici à 2015 ; si l'on y rajoute les besoins liés à l'exploitation et la maintenance (cf. Tableau 3) qui sont de 3 millions US\$ annuels, on obtient un manque total à financer de US\$ 35 millions.



**Graphique 11 : Matrice d'évaluation pour l'hydraulique rurale**



**Graphique 12 : Résultat de la**

Malgré le bon niveau de mobilisation des financements auprès des partenaires techniques et financiers, les performances du sous-secteur restent mitigées (cf. graphiques 11 et 12). On constate par exemple qu'à cause de retards pris dans les décaissements et la mise en œuvre, il n'y a eu aucun investissement financé sur ressources internes dans le sous-secteur pendant deux années consécutives. En revanche, lorsque les budgets prévus sont effectivement disponibles, les taux d'exécution sont très bons.

**matrice d'évaluation du Togo concernant l'hydraulique rurale (contexte sectoriel, extension du service, durabilité), et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus**

L'insuffisance des montants réellement décaissés par l'Etat, les faibles capacités des agents de mise en œuvre au niveau local, publics comme privés, l'implication encore insuffisante des communautés dans la planification et la gestion des ouvrages, les difficultés de maintenance et d'approvisionnement, et l'absence d'outils performants de suivi et d'évaluation, sont les principales raisons qui font que le Togo ne pourra probablement pas atteindre les OMD en hydraulique rurale.

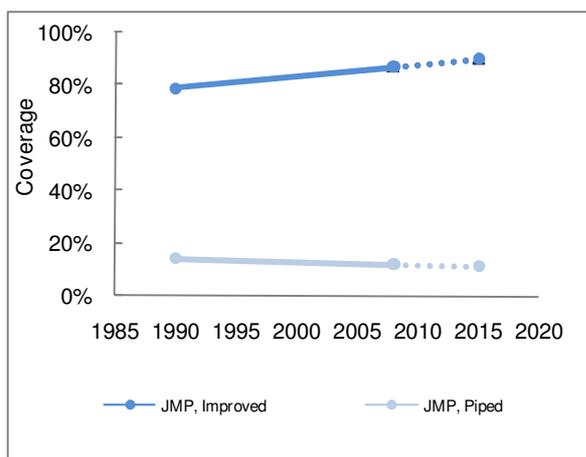
## 8. Sous-secteur de l'hydraulique urbaine

### Mesures prioritaires

*Sur le plan institutionnel, clarifier le cadre institutionnel du sous-secteur avec l'émergence d'une société de patrimoine*

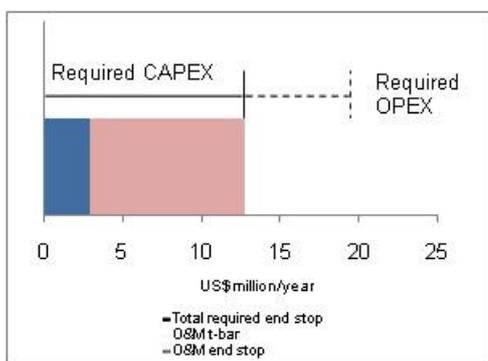
*Sur le plan stratégique, mobiliser des ressources financières supplémentaires pour financer l'augmentation des capacités de production, l'extension des réseaux de distribution d'eau et promouvoir des branchements à prix modique*

*Sur le plan financier, revisiter la tarification du service en vue d'en faire un outil qui : (i) garantisse des tarifs aussi rémunérateurs de l'exploitant que du patrimoine, (ii) assure la régulation par des subventions croisées et dissuade des gaspillages d'eau, (iii) permette l'équilibre financier du secteur, et (iv) soit simple à mettre en œuvre*



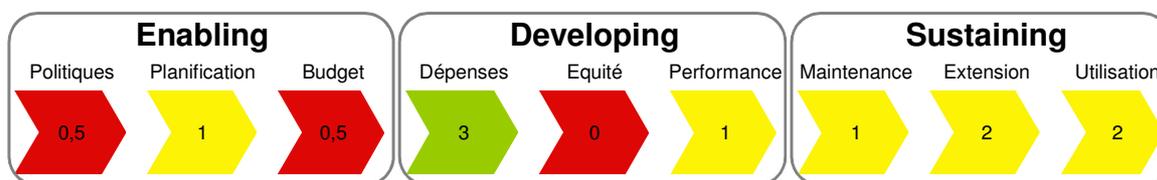
Graphique 13 : Accès à l'eau potable en milieu urbain

D'après le JMP, 87% de la population urbaine togolaise avait en 2008 un accès sûr et pérenne à l'eau potable. Si l'on en croit ces chiffres, qui sont cependant contestés par les acteurs nationaux comme étant trop optimistes (ils s'accordent sur un taux de 39%, c'est celui des 4 sous-secteurs où la situation est la moins alarmante). Le rythme de progression du sous-secteur ne permet malheureusement pas d'étendre la couverture, mais il permet à peu de choses près d'accompagner la croissance démographique.



**Graphique 14 : Besoins en investissements dans l'hydraulique urbaine**

Moyennant un redoublement d'effort, l'atteinte des OMD serait donc en théorie possible. Entre 1990 et 2008, 80 000 nouvelles personnes ont chaque année eu accès à l'eau potable en milieu urbain ; d'ici à 2015, il faudrait, pour atteindre les OMD, que 120 000 personnes disposent chaque année d'un nouvel accès. Ceci signifie aller une fois et demi plus vite. Mais sur des besoins estimés à environ 13 millions de dollars américains par an d'ici à 2015, seulement 3 millions sont pour l'instant planifiés, soit moins d'un quart des besoins (cf. graphique 14). Le manque à combler est donc de 10 millions US\$ par an, soit un total de US\$ 69 millions d'ici à 2015 ; si l'on y rajoute les besoins liés à l'exploitation et la maintenance (cf. Tableau 3) qui sont de 7 millions US\$ annuels, on obtient un manque total à financer de US\$ 118 millions.



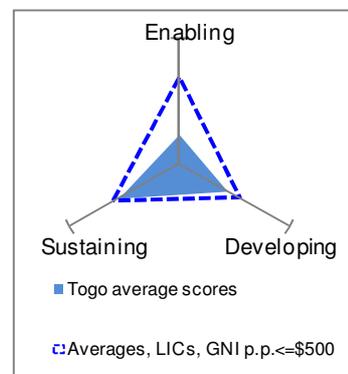
**Graphique 15 : Matrice d'évaluation pour l'hydraulique urbaine**

La Togolaise des Eaux se trouve depuis sa création dans une situation financière extrêmement critique. Les tarifs qu'elle applique sont insuffisants pour prendre en charge ses dépenses d'exploitation. L'équilibre financier n'est donc pas assuré, et a fortiori, ses ressources propres ne sont pas suffisantes pour couvrir l'extension du service.

Il n'existe pas encore de plan d'investissement en tant que tel, même si c'est un des objectifs prioritaires de la TdE. De plus, la planification existante concerne les extensions et non pas le renouvellement ou la réhabilitation de l'existant, faute d'un inventaire exhaustif du patrimoine. Cet inventaire est en cours d'organisation à la TdE pour un lancement courant 2010.

Les goulots d'étranglement pour atteindre les objectifs du millénaire sont donc essentiellement : (i) les difficultés financières de la TdE et de l'État à étendre les réseaux de distribution tout en demandant une participation financière aux candidats au branchement qui reste à leur portée, et (ii) le niveau actuel du tarif moyen de vente d'eau qui rémunère à peine l'exploitation et ne permet pas d'amorcer la couverture des coûts d'investissement.

Ces différentes lacunes expliquent les faibles résultats du sous-secteur selon la matrice d'évaluation CSO2 (cf. graphiques 15 et 16).



**Graphique 16 : Résultat de la matrice d'évaluation du Togo concernant l'hydraulique urbaine (contexte sectoriel, extension du service, durabilité), et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus**

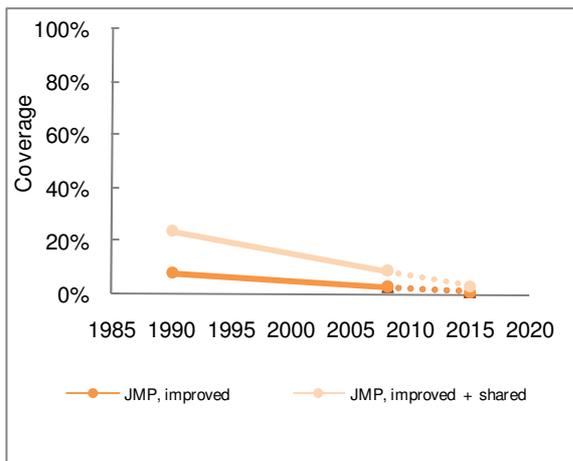
## 9. Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural

### Mesures prioritaires

*Sur le plan institutionnel, assurer la coordination du secteur en clarifiant les attributions et en désignant clairement un chef de file*

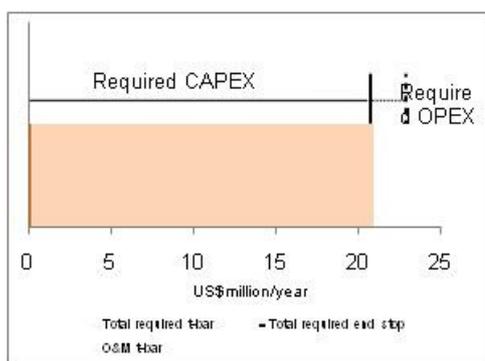
*Sur le plan stratégique, adopter un plan d'investissement clair et ambitieux qui permette la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour financer des démarches de subvention des infrastructures et de sensibilisation*

*Désigner des outils efficaces de développement de la latrinitation : mise en place d'un système de subvention publique et/ou renforcement des activités de promotion & sensibilisation et/ou mise en place de systèmes de crédit, etc.*



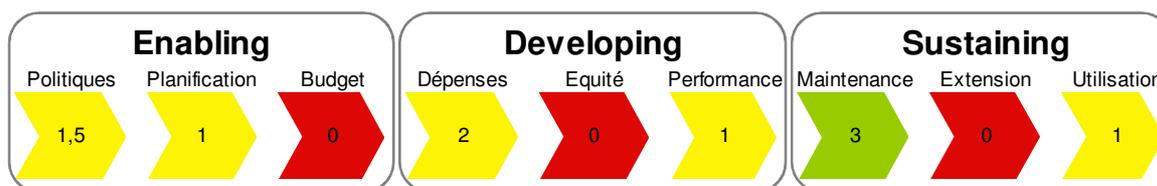
Graphique 17 : Accès à l'assainissement en milieu rural

D'après le JMP, seulement 3% de la population rurale togolaise a accès à un assainissement dit amélioré (données 2008). Les données nationales estiment elles ce niveau à 10% (données Plan OMD 2007) (cf. graphique 17). Il s'agit du seul sous-secteur qui se trouve en décroissance. Comme dans la plupart des pays, l'assainissement est au Togo le parent pauvre du secteur, et l'assainissement en milieu rural est sans commune mesure le plus préoccupant des 4 sous-secteurs. À titre d'illustration, entre 1990 et 2008, presque 6 000 personnes ont perdu leur accès à un assainissement amélioré chaque année. Pour retrouver la voie des OMD, il faudrait qu'entre 2009 et 2015, environ 295 000 personnes habitant en milieu rural accèdent à l'assainissement chaque année : ceci signifierait multiplier le rythme actuel par 50.



Graphique 18 : Besoins en investissements dans l'assainissement rural

À l'heure actuelle, les investissements déjà planifiés représentent moins de 1% des besoins estimés pour atteindre les OMD (cf. Graphique 18), eux-mêmes évalués à 21 millions US\$ par an. Le manque à combler est de 21 millions US\$ par an, soit un total de US\$ 145 millions d'ici à 2015 ; si l'on y rajoute les besoins liés à l'exploitation et la maintenance (cf. Tableau 3) qui sont de 2 millions US\$ annuels, on obtient un manque total à financer de US\$ 159 millions. Une des raisons de la carence chronique de financements dans le secteur de l'assainissement rural, comme pour l'urbain, est l'absence d'un plan d'investissement qui permettrait d'articuler et de fédérer les interventions.

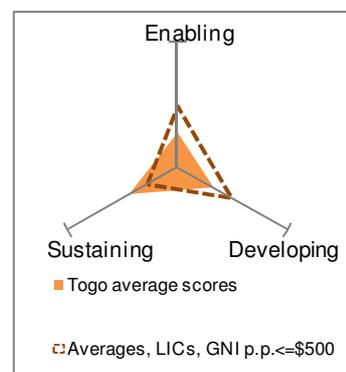


**Graphique 19 : Matrice d'évaluation pour l'assainissement rural**

Aujourd'hui, les partenaires désireux d'investir dans le secteur peuvent se voir proposer le Plan National de Développement Sanitaire 2009-2013, récemment élaboré au sein du Ministère de la Santé, qui fait suite au précédent arrivé à échéance en 2006, et qui comporte un volet hygiène et assainissement. Cependant, les interventions ne sont pas systématiquement calquées à ce plan. L'élaboration d'un Programme National d'Hygiène et d'Assainissement sur 5 ans doit toutefois démarrer en 2010 pour remédier à cette carence.

Une autre raison des lacunes de financement est la faible capacité des ménages à payer pour un équipement d'assainissement. Ils sont en théorie responsables du financement des investissements et des charges récurrentes pour la sphère privée. Cependant, très peu ont eu à investir en assainissement : les projets communautaires reposent sur la subvention de certaines parties des infrastructures – politique de subvention encore trop peu déployée.

Ainsi, les performances du sous-secteur sont inférieures à celles des autres pays africains à faibles revenus (cf. graphiques 19 et 20).



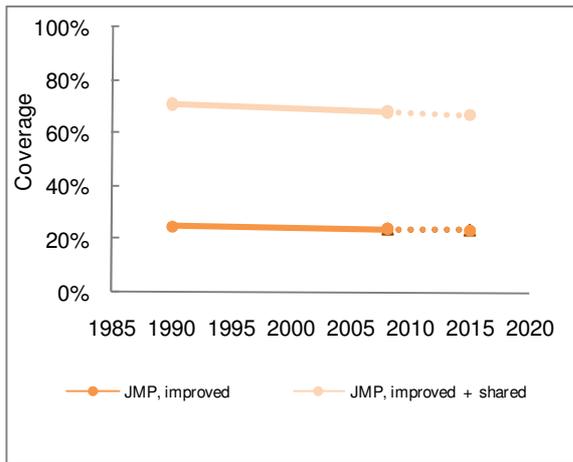
**Graphique 20 : Résultat de la matrice d'évaluation du Togo concernant l'assainissement rural (contexte sectoriel, extension du service, durabilité), et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus**

## 10. Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu urbain

### Mesures prioritaires:

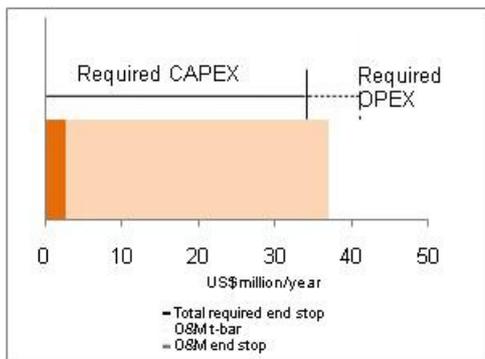
***Éclaircir le paysage institutionnel du secteur pour en améliorer la coordination : aborder la question du conflit de maîtrise d'ouvrage entre la DA et les communes, désigner un chef de file, etc.***

***Structurer la filière des boues de vidange.***



**Graphique 21 : Accès à l'assainissement en milieu urbain**

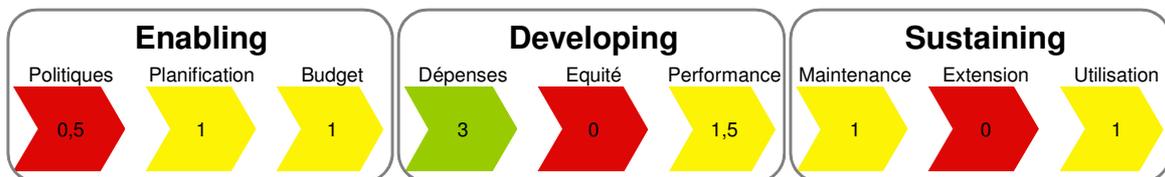
D'après le JMP, 24% de la population urbaine togolaise a accès à un assainissement dit amélioré (données 2008). Les données pointent à l'intérieur de cette catégorie un important décalage entre Lomé et les autres localités urbaines au profit de la capitale. En outre, le rythme actuel de développement est loin de permettre d'accompagner la croissance démographique (cf. graphique 21).



**Graphique 22 : Besoins en investissements dans l'assainissement urbain**

Entre 1990 et 2008, environ 20 000 nouvelles personnes chaque année ont eu accès à un assainissement amélioré en milieu urbain, alors que pour atteindre les OMD, il faudrait passer entre 2009 et 2015 à plus de 225 000 personnes chaque année : ceci signifierait aller 11 fois plus vite qu'aujourd'hui. Les principaux problèmes ne se situent pas en aval au moment de la mise en œuvre, mais bien dès l'amont avec de graves carences de financement (cf. graphique 22).

Le montant des investissements requis pour atteindre les OMD est estimé à 34,3 millions de dollars américains par an soit un total d'environ 240 millions de dollars américains (cf. graphique 22). C'est le sous-secteur où les volumes de financement requis sont les plus importants : une fois et demie de plus qu'en assainissement rural, plus que tous les investissements requis pour toute l'eau potable en général, tous milieux confondus. Or, les investissements déjà planifiés sont foncièrement insuffisants pour atteindre les OMD, puisqu'ils couvrent moins de 8% des besoins estimés. Le manque à combler est de 32 millions US\$ par an, soit un total de US\$ 221 millions d'ici à 2015 ; si l'on y rajoute les besoins liés à l'exploitation et la maintenance (cf. Tableau 3) qui sont de 7 millions US\$ annuels, on obtient un manque total à financer de US\$ 270 millions.

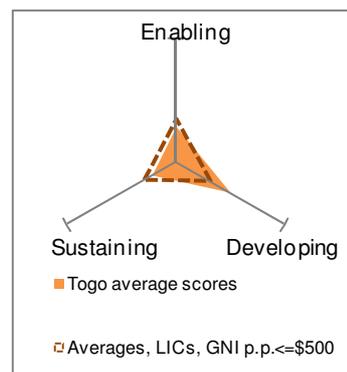


**Graphique 23 : Matrice d'évaluation pour l'assainissement urbain**

Les taux d'exécution du sous-secteur sont très satisfaisants, mais ils cachent cependant une absence totale de budget national pour l'investissement durant les 3 dernières années (les investissements présentés au titre des ressources internes font référence à des investissements sur ressources propres de la TdE, au titre de l'assainissement collectif, et des communes, et non du budget de l'État).

Le Plan Directeur d'Assainissement de Lomé a été actualisé en 2004 mais ses recommandations n'ont pas été mises en œuvre. Les autres villes du Togo ne possèdent pas encore de plan directeur d'assainissement. Le marché de la vidange des fosses n'est présent qu'en milieu urbain, où il existe effectivement des sociétés privées de vidange, principalement à Lomé. Mais les camions sont vétustes et il n'existe aucune capacité de traitement en bout de chaîne. Comme pour l'assainissement en milieu rural, il n'existe pas de politique officielle de subventionnement de l'assainissement autonome, sinon quelques actions développées sur le principe de l'apport en matériel. Les pratiques constatées en matière de lavage des mains en milieu urbain sont tout autant préoccupantes qu'en milieu rural : elles sont soit inexistantes, soit non satisfaisantes sur le plan sanitaire.

Globalement les performances du sous-secteur sont donc plutôt basses par rapport aux autres pays africains à faibles revenus (cf. graphique 24).



**Graphique 24 : Résultat de la matrice d'évaluation du Togo concernant l'assainissement urbain (contexte sectoriel, extension du service, durabilité), et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus**

## Notes et références

<sup>i</sup> Les données de l'étude « Plan d'action OMD » réalisée en 2007, qui ont été validées par les autorités togolaises et servent de référence en la matière. A noter que pour l'assainissement, l'étude se réfère aux données de l'enquête MICS3 de 2006.

<sup>ii</sup> Les données suivantes proviennent du Joint Monitoring Program (JMP), programme conjoint entre l'OMS et l'UNICEF en matière d'eau et d'assainissement, qui s'attache à analyser les données des enquêtes ménages nationales pour produire des statistiques. À noter que selon les sous-secteurs, elles peuvent être hautement contestées par les acteurs nationaux.

<sup>iii</sup> Cf. UNICEF / OMS Joint Monitoring Programme, Progress on Sanitation and Drinking Water: 2010 Update. Données basées sur une régression linéaire du résultat des enquêtes ménages nationales représentatives menées au Togo depuis 1990, et prenant en compte la dernière enquête MICS 2006.

<sup>iv</sup> À titre de comparaison, les besoins estimés ici sont cohérents avec les estimations réalisées antérieurement :

- la présente étude calcule un besoin global de financement de 590 millions de dollars d'ici à 2015 (répartis à raison de 204 millions pour l'eau potable et 386 millions pour l'assainissement) ;
- le rapport de la mission de consultation sur l'OMD de l'Eau potable et de l'Assainissement réalisé en 2007 évalue les besoins globaux de financement d'ici à 2015 à environ 690 millions de dollars (répartis à raison de 355 millions pour l'eau potable et 335 millions pour l'assainissement) ;
- la légère différence peut s'expliquer entre autres par le fait que la présente étude (i) se concentre sur les dépenses d'équipement, (ii) adopte une acception plus restreinte du secteur de l'eau et de l'assainissement (hors GIRE, hors assainissement pluvial et hors déchets solides), (iii) s'appuie sur les données de couverture du JMP plus optimistes que les données de desserte calculées par l'étude OMD.

En revanche, le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), plan d'action triennal glissant annexé au Document Complet de Stratégie de la Pauvreté (DSRP-C), ne propose pas les mêmes ordres d'idée : dans son scénario de référence (basé sur les programmes prioritaires et une plausibilité des ressources à rechercher), les besoins sectoriels (dans le sens compris par la présente étude) sont estimés à environ 75 millions de US\$ sur 2009-2011, soit un besoin annuel de 25 millions de US\$, qui nous porte à un total de plus de 176 millions sur la période 2009-2015 ; le scénario alternatif, basé sur l'hypothèse d'un respect des engagements internationaux pris lors de la réunion du G8 à Greentagles en 2005, est lui plus ambitieux, et vise des financements à hauteur de 90 millions de US\$ pour 2009-2011, soit 211 millions rapportés à la période 2009-2015.

Cependant, l'objectif du PAP n'est pas d'évaluer les besoins mais bien d'organiser les priorités et les flux financiers à venir permettant leur mise en œuvre, il est donc logique que les masses financières soient distinctes.

<sup>v</sup> Les financements acquis ont été recensés par le consultant CSO2 sur la base des Programmes d'Investissements Prioritaires et des données directement fournies par les bailleurs de fonds.

<sup>vi</sup> Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas évaluer exactement la somme des produits apparaissant dans le tableau.

<sup>vii</sup> La méthodologie de la matrice d'évaluation CSO2 et sa structure sont présentées de manière détaillée dans le rapport de synthèse régionale.

<sup>viii</sup> Les indicateurs y afférents sont les suivants. Tous sous-secteurs : cibles fixées dans le programme national AEPA

ou le CSLP ; politiques / stratégies sous-sectorielles promulguées. Pour l'hydraulique (rurale et urbaine) : rôles institutionnels bien définis. Pour l'assainissement (rural et urbain) : structure responsable désignée.

<sup>ix</sup> Les indicateurs y afférents sont les suivants. Tous sous-secteurs : approche programmatique mise en place ; programme d'investissements pour l'atteinte des OMD élaboré ; disponibilité des financements pour l'atteinte des OMD ; taux d'exécution des financements extérieurs ; taux d'exécution des financements internes.

<sup>x</sup> Les indicateurs y afférents sont les suivants. Tous sous-secteurs : revue annuelle du secteur définissant des mesures prioritaires à mettre en œuvre ; dépenses identifiables par sous-secteur dans le budget national (pour l'hydraulique urbaine : y compris les subventions récurrentes de l'Etat à l'opérateur national) ; financements internes et extérieurs pris en compte de manière exhaustive dans le budget ; cohérence entre les normes et définitions utilisées pour les enquêtes ménages nationales avec celles du JMP. Pour l'hydraulique rural et l'assainissement : comparaison systématiques entre engagements et décaissements des bailleurs et du budget national, avec reporting au niveau national. Pour l'hydraulique urbaine : les comptes et le bilan de l'opérateur sont audités annuellement. Pour l'hydraulique rurale et l'assainissement : vérification de la bonne application des critères d'équité devant orienter les financements vers les zones appropriées. Pour l'hydraulique urbaine : élaboration et mise en œuvre de stratégies en faveur des plus défavorisés. Hydraulique (urbaine et rurale) : reporting des réalisations au niveau national. Assainissement (urbain et rural) : suivi de la quantité et de la qualité des réalisations, y compris des campagnes de promotion et des stratégies de subventionnement.